

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

---

20 JUIN 2011

---

PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE  
FONCTIONNEMENT

DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2011(1)

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA COMPTABILITÉ,  
DU BUDGET ET DU SPORT  
PAR M. MICHEL LEBRUN.

---

---

(1) Voir Doc. n°218 (2010-2011) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé général et discussion	3
2	Vote	5

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport s'est réunie ce 20 juin 2011(2) et a examiné l'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2010.

## 1 Exposé général et discussion

M. Destexhe, en sa qualité de rapporteur du Bureau, présente les grandes lignes de l'ajustement 2011 du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française tel qu'approuvé par le Bureau.

En guise d'introduction, il rappelle que le budget de fonctionnement 2011 initial prévoyait des autorisations de dépenses à hauteur de 27.394.300 EUR. Ces dépenses étaient couvertes intégralement par des prévisions de recettes à hauteur de 27.394.300 EUR constituées, d'une part, par la dotation de fonctionnement versée par le Ministère de la Communauté française pour un montant de 26.681.000 EUR et, d'autre part, par le recours aux fonds propres pour un montant de 713.300 EUR.

Le projet d'ajustement du budget 2011 prévoit quant à lui des crédits budgétaires à hauteur de 28.942.850 EUR soit une hausse des dépenses courantes de 1.548.550 EUR (+5,6%) par rapport au budget 2011 initial.

Il précise qu'en annulant néanmoins l'impact de la correction purement « comptable » liée à la réorganisation du littera budgétaire concernant le service du Médiateur, afin de mieux apprécier la réalité budgétaire de l'ajustement, cette hausse s'élève à 912.550 EUR (+3,3%) par rapport au budget 2011 initial soit, à titre comparatif, moins que l'inflation prévisionnelle 2011, 3,5% selon le Bureau du Plan.

M. Destexhe se propose de commenter les principales évolutions de cet ajustement budgétaire.

En ce qui concerne le **Littera A** afférent aux « Membres de l'Assemblée », une économie de 40.400 EUR est actée. Elle s'explique principalement par l'adaptation des dépenses prévision-

nelles relatives aux collaborateurs spécifiques (Présidence et députés siégeant exclusivement à la Communauté française) et la réduction des crédits afférents aux indemnités de départ.

Les crédits afférents aux cours de langue ont été estimés sur base des consommations attendues au cours du second semestre 2011.

**Au Littera B** : « Personnel », une hausse des crédits de 279.500 EUR est rendue nécessaire suite :

- au dépassement de l'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public et l'indexation automatique en juin 2011 contre octobre prévu initialement par le Bureau du Plan ;
- à l'adaptation des crédits afférents à l'assurance « décès ». Il s'agit de crédits provisionnels puisque les factures de 2009 (ancien régime) et 2010 ne nous ont toujours pas été transmises ;
- et suite à l'adaptation des crédits afférents aux indemnités des agents admis à la retraite au cours de l'année 2011.

**Au Littera C** : « Impression-Abonnements, Documentation, Etudes-Honoraires » : une économie de 80.150 EUR est actée.

Il s'agit principalement d'un effet structurel suite à la renégociation du contrat de service afférent au marché d'impression.

Le littera C05 a été ajusté au coût actualisé, par avenant au contrat de base, de la convention 4P-3U (étude macro-budgétaire).

**Les Littera E, F, G et H** concernant les crédits afférents aux bâtiments, fournitures, mobilier-matériel et frais de télécommunication sont réduits de 70.000 EUR par ajustement aux dépenses prévisionnelles 2011 et à la consommation des exercices antérieurs.

**Au Littera L** : « Relations publiques », une hausse des crédits de 505.000 EUR est actée.

Il s'agit, d'une part, de l'adaptation des crédits nécessaires au financement de la fête de la Communauté française (+ 180.000 EUR).

Sur ce point, force est de constater qu'en accord avec le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, l'intervention financière du Ministère dans les événements organisés par notre Assemblée se fera par le biais d'une augmentation de la dotation de fonctionnement à hauteur de 140.000 EUR afin de simplifier les

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Miller (Président)

M. Eerdekens, M. Mottard, M. Onkelinx, M. Senesael, M. Crucke, M. Dodrimont, M. Mouyard, M. Noiret, M. Langendries, M. Lebrun

Ont assisté également aux travaux de la Commission :

M. Destexhe en sa qualité de rapporteur du Bureau

M. Di Nunzio : directeur du service des Finances et de l'Administration générale

procédures administratives. Un rapport d'activités sera spécifiquement établi à cet effet.

Par ailleurs, l'organisation des événements liés aux « 40 ans » de notre Parlement requiert l'inscription d'un crédit provisionnel de 325.000 EUR (organisation de la réception et de la Séance solennelle du 7 décembre, exposition, projet de couverture médiatique pour l'événement public, ...).

En ce qui concerne le *Littera N* relatif aux *Groupes politiques*, la hausse des crédits de 115.000 EUR est prévue.

Les subsides de fonctionnement, conformément au Règlement relatif à l'aide aux groupes politiques, ont ainsi été adaptés eu égard au saut d'index intervenu en juin 2010.

Les crédits afférents aux secrétaires de groupe ont également été adaptés aux dépenses prévisionnelles vu le dépassement budgétaire constaté en 2010. L'année 2009, qui a servi de base de référence pour l'établissement de la prévision budgétaire, apparaît largement sous-estimée puisqu'un Groupe ne bénéficiait pas d'un secrétaire politique lors de la précédente législature.

En ce qui concerne le *Littera P* afférent au *Personnel non permanent affecté au compte rendu*, une hausse des crédits de 330.000 EUR est nécessaire.

Ce littera comprend les émoluments versés au personnel du compte rendu intégral et analytique. Comme signalé à la clôture des comptes 2010, les crédits ont été sous-estimés par référence à l'année budgétaire 2009 ; année de renouvellement de l'Assemblée où ces dépenses étaient moindres.

*Au Littera T* : « *Travaux et déplacements de l'Assemblée* », une économie de 115.000 EUR semble réalisable au poste T/03 afférent aux états généraux des médias d'information eu égard aux engagements prévisionnels impactant l'exercice budgétaire 2011.

*Au Littera V* : « *Médiateurs* », une hausse des crédits de 636.000 EUR est inscrite.

Dorénavant, les crédits nécessaires à la prise en compte des dépenses liées au service du médiateur seront inscrits sous ce littera budgétaire mais feront l'objet d'une inscription identique en recettes affectées puisque ces dépenses sont couvertes intégralement par la dotation du service susmentionné (remboursements trimestriels sur base de déclarations de créances).

Cela n'influence pas l'équilibre budgétaire mais augmente « artificiellement » notre budget de fonctionnement (en recettes et en dépenses) puisqu'il s'agit de dépenses exposées pour compte de

tiers.

*Aux Littera Dd* : « *Immeubles* » et *Littera Rr* : « *Informatique* », une économie de 15.000 EUR semble réalisable sur ces deux postes budgétaires en 2011.

*Au Littera Ff* : *Mobilier, Matériel, Art, Décoration*, un crédit complémentaire de 30.000 EUR est prévu pour la réalisation des films de présentation de l'Assemblée.

Enfin, ce qui concerne les sources de financement, M. Destexhe signale que les recettes prévisionnelles du Parlement s'élèvent en 2011 à 28.942.850 EUR.

Elles sont constituées par :

- la dotation à charge du budget général de la Communauté française : + 26.681.000 EUR ;
- la dotation complémentaire relative à l'organisation des fêtes du 27 septembre par notre Assemblée (quote-part du Ministère de la Communauté française) soit + 140.000 EUR ;
- les recettes diverses (remboursements de rémunérations, produits divers, ...) : + 1.225.000 EUR ;
- le financement complémentaire sur réserves ou fonds propres du Parlement : + 896.850 EUR.

Force est de constater, eu égard à l'effort budgétaire entrepris par le Parlement en 2009 et en 2010 étant donné la non-indexation de son budget de fonctionnement, que la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Communauté française ne permettra pas de financer l'ensemble des dépenses consenties à l'ajustement budgétaire 2011. Néanmoins, les recettes propres attendues du Parlement (+ 1.225.000 EUR) et le financement sur fonds propres (à hauteur de 896.850 EUR) permettent de présenter, comme à l'initial 2011, un budget de fonctionnement 2011 ajusté à l'équilibre.

Une discussion générale s'est ouverte sur le projet dont question.

M. Lebrun souhaiterait connaître l'impact net de l'anticipation d'indexation sur l'ajustement du budget de fonctionnement. En effet, il précise que l'initial 2011 prévoyait déjà une indexation de 4 mois selon les prévisions du Bureau du Plan. Il souhaiterait également un complément d'information quant à l'impact comptable de la restructuration des crédits liés au service du Médiateur. Enfin, l'ajustement 2011 prévoit un financement sur

fonds propres de 896.850 EUR. Le même commissaire souhaite connaître l'évolution de ces prélèvements par rapport à l'exercice budgétaire initial.

**M. Destexhe** apporte les précisions suivantes. En ce qui concerne l'indexation automatique liée au dépassement de l'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public et l'indexation automatique, celle-ci est intervenue en juin 2011 contre octobre prévu initialement par le Bureau du Plan. Cela signifie le doublement de l'impact budgétaire de l'indexation (7 mois contre 3).

Par rapport à l'évolution des crédits budgétaires soit +3,3% par rapport à l'initial, il est signalé, comme le précisait **M. Lebrun**, que l'anticipation d'indexation ne constitue qu'une part de cette croissance.

En effet, un ensemble de dépenses structurelles complémentaires doivent, d'une part, être prises en charges vu l'insuffisance des crédits initiaux (Personnel non permanent, secrétaires de groupes,...). D'autre part, des dépenses plus exceptionnelles impacteront sensiblement le budget 2011 (« 40ème anniversaire du Parlement »,...).

Force est néanmoins de constater que les économies budgétaires actées sur des dépenses courantes de fonctionnement permettent de maintenir la hausse du budget de fonctionnement sous l'inflation prévisionnelle de 3,5%.

En ce qui concerne le service du médiateur, il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en compte des dépenses liées au service du médiateur sont inscrits sous le littéra budgétaire adhoc mais font l'objet d'une inscription identique en recettes affectées puisque ces dépenses sont couvertes intégralement par la dotation du service susmentionné.

Enfin, par rapport aux prélèvements sur recettes propres, il est signalé que le budget initial prévoyait un prélèvement de 713.300 EUR sur recettes diverses et fonds propres afin de présenter un budget à l'équilibre.

En conclusion de la discussion générale, **MM Mouyard et Noiret** émettent des observations quant à la situation du fonds de réserve et quant au bon déroulement des travaux budgétaires en commission. Il est précisé sur ce point qu'au 31 décembre 2010, les reports en trésorerie des exercices budgétaires précédents s'élevaient à près de 29 millions EUR (y compris un montant de l'ordre de 10 millions EUR déjà affectés à des postes budgétaires particuliers).

## 2 Vote

L'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement pour l'exercice 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

La commission a fait confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

M. LEBRUN

Le Président,

R. MILLER